



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 12 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 12^e jour de septembre 2022 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Avis de motion règlement tarification services municipaux 403-2022
- 2.4. Avis de motion RM-SQ-04 Alarmes
- 2.5. Adoption règlement 402-2022 modifiant le règlement de construction 396-2021
- 2.6. Appel d'offre pavage garage
- 2.7. Autorisation signature entente projet pilote
- 2.8. Cour municipale
- 2.9. Option d'achat sur terrain non-desservi
- 2.10. Droit supplétif

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Permission de voirie Afficheur de vitesse
- 3.3. Transport terre
- 3.4. Programme de collecte des feuilles mortes

4. Travaux publics

- 4.1. Embauche journalier travaux publics
- 4.2. Débroussaillage 6^e rang Est
- 4.3. Fossé rue des Buissons
- 4.4. Autorisation signature contrat déneigement MTQ 6606-22-4560

- 4.5. Entrée 304 rue Bélair
- 4.6. Rue Fabrique et Couture

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention août 2022
- 5.2. Entente 911

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites (Fabrique Sainte Famille - communauté St-Odilon)
- 6.2. Appui municipal projet Centre Curé Larochelle FRR volet 4
- 6.3. Permission Centre Curé Larochelle - Fonds pour l'accessibilité
- 6.4. Autorisation signature entente École Arc-en-Ciel
- 6.5. Subvention projets locaux FRR volet 4 vitalisation

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 171-09-2022

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022

Résolution 172-09-2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 173-09-2022

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'août 2022 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 140 775,93\$.

Adoptée

2.3 Avis de motion règlement tarification services municipaux 403-2022

Monsieur le conseiller Michel Pigeon donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° 403-2022 concernant la tarification des services municipaux.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.4 Avis de motion RM-SQ-04 Alarmes

Madame la conseillère Audrey Pomerleau donne avis de motion qu'à la prochaine séance du Conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement n° RM-SQ-04 concernant les alarmes applicables par la SQ.

Un projet de Règlement est présenté et déposé séance tenante.

2.5 Adoption règlement 402-2022 modifiant le règlement de construction 396-2021

Résolution 174-09-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

ATTENDU QUE le conseil est favorable à l'implantation de structure demi-cylindrique dans les zones industrielles;

ATTENDU QU'un avis de motion, une présentation et un dépôt du présent projet de règlement ont été dûment donnés lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2022 ;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 12 septembre;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en ayant précisé l'objet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QU'il soit décrété par ledit règlement ce qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le règlement s'intitule « Règlement 402-2022 modifiant le règlement de construction 396-2021 pour autoriser une structure demi-cylindrique dans les zones industrielles.

3. VALIDITÉ DU RÈGLEMENT

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le Conseil municipal décrète le présent règlement dans son ensemble, et également article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de manière à ce que si un article, un alinéa ou un paragraphe de ce règlement devait être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

4. OBJET DU RÈGLEMENT

- À l'article 5 « Revêtement extérieur » du chapitre 2 du règlement de construction; remplacement de l'alinéa i) par la phrase suivante :

Les toiles de toutes natures ou autres matériaux non rigides servant d'abris, à l'exception des abris temporaires, serres, auvents et des bâtiments ou structures utilisés à des fins d'exploitation primaire ou situés à l'intérieur d'une zone industrielle (I).

- À l'article 7 « Types de bâtiments interdits » du chapitre 2 du règlement de construction : modification de l'alinéa c) par la phrase suivante :

Les bâtiments dont la structure est demi-cylindrique à l'exception de ceux utilisés à des fins agricoles et implantés dans les zones à dominance Agricole (A), Forestière (F) ou Industrielle (I) tels que représentés au *Plan de zonage* du *Règlement de zonage*.

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adoptée

2.6 Appel d'offre pavage garage

Résolution 175-09-2022

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'août la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions auprès de soumissionnaires pour le pavage de la cour du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu huit soumissions :

ENTREPRENEUR	MONTANT AVEC TAXES
PAVAGE SARTIGAN LTÉE	66 492.08 \$
PAVAGE GILLES AUDET INC.	70 861.39 \$
ASPHALTE NICOLAS LACHANCE INC.	73 363.70 \$
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	74 756.75 \$
PAVAGE F&F INC.	76 136.56 \$
LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC.	76 407.96 \$
CONSTRUCTION BML INC.	76 936.67 \$
CONSTRUCTION ABÉNAKIS INC.	89 841.47 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission de Pavage Sartigan Ltée au coût de 66 492,08 incluant les taxes.

Adoptée

2.7 Autorisation signature entente projet pilote

Résolution 176-09-2022

ATTENDU QUE la Municipalité participe à un projet pilote en communauté avec le bureau coordonnateur du Jardin de Dominique pour l'ouverture d'un 12 places en services de garde;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser M. Patrice Mathieu, maire, et Mme Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de St-Odilon-de-Cranbourne tous les documents relatifs à ce projet.

Adoptée

2.8 Cour municipale

Résolution 177-09-2022

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne fait partie des 27 municipalités desservies par la cour municipale de Saint-Georges;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Georges doit procéder au réaménagement de la cour municipale commune afin de se conformer au Guide d'aménagement des cours municipales et doit faire d'importants travaux de réaménagement de celle-ci;

ATTENDU QUE le projet de réaménagement de la cour municipale n'est pas admissible au programme d'aide financière PRACIM qui prône la mise en commun des services entre les municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne n'est pas en mesure d'assumer les coûts du réaménagement tel que présenté par la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU QUE l'obtention d'une aide financière est indispensable pour la continuité de l'entente avec la Ville de Saint-Georges;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander aux instances gouvernementales de réviser le cadre normatif du PRACIM pour rendre admissibles les cours municipales au programme d'aide financière PRACIM et ainsi permettre à la Ville de Saint-Georges de présenter son projet de réaménagement de la cour municipale commune au programme d'aide financière.

Adoptée

2.9 Option d'achat sur terrain non-desservi

Point reporté.

2.10 Droit supplétif

Des informations seront prises pour modifier l'application du droit supplétif.

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois d'août est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Permission de voirie Afficheur de vitesse

Résolution 178-09-2022

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire améliorer la sécurité à l'entrée du périmètre urbain dans la zone du 50 km/h près du 297, 6e rang Est;

ATTENDU QUE l'installation d'un afficheur de vitesse pourrait aider à diminuer la vitesse;

ATTENDU QUE cette route est sous juridiction provinciale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander une permission de voirie au Ministère des Transports pour l'ajout d'un afficheur de vitesse.

Adoptée

3.3 Transport terre

Résolution 179-09-2022

ATTENDU QUE la Municipalité a fait des travaux dans le parc industriel à la fin août et que de la terre devait être retirée;

ATTENDU QUE la Ferme Famille St-Hilaire désirait recevoir cette terre et ainsi, fournissait des camions pour le transport (2 semi-remorques) en plus d'une pelle mécanique;

ATTENDU QUE la Ferme Famille St-Hilaire demande à la Municipalité de payer les frais encourus, soit 13 575\$ avant taxes en tout ou en partie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE rembourser une partie des frais encourus, soit 4 000\$, à la Ferme Famille St-Hilaire.

Adoptée

3.4 Programme de collecte des feuilles mortes

Résolution 180-09-2022

Il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter l'offre de la MRC Beauce-Centre pour la collecte de feuilles mortes au coût suivant:

4\$/jour pour la location des conteneurs de 40 verges cubes;

159,95\$/h pour le transport des conteneurs, incluant le diesel;

200\$ le conteneur pour le traitement des feuilles.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Embauche journalier travaux publics

Résolution 181-09-2022

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier aux travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne de se doter d'une nouvelle ressource qualifiée en ce domaine;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE confirmer l'embauche de Monsieur Stéphane Lemay à titre de journalier aux travaux publics au sein de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne selon les modalités décrites dans la convention collective et la description des tâches.

Adoptée

4.2 Débroussaillage 6e rang Est

Résolution 182-09-2022

ATTENDU QUE le 6e rang Est est une route de juridiction provinciale;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports passe généralement à tous les 2 ou 3 ans et font les intersections de nos routes annuellement au besoin pour la visibilité des usagés;

ATTENDU QUE le Ministère juge que la longueur des herbes du 6e rang Est est conforme et que la Municipalité peut faire la tonte à ses frais, tout en respectant la signalisation nécessaire sur les véhicules;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le débroussaillage du 6e rang Est par Débroussaillage Adam Vachon et assumer les coûts.

Adoptée

4.3 Fossé rue des Buissons

Résolution 183-09-2022

ATTENDU QU'une demande est adressée à la Municipalité pour fermer le fossé entre la rue des Buissons et M. Gaby Boily;

ATTENDU QUE des vérifications ont été faites pour connaître les démarches et autorisations nécessaires pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE ce fossé est considéré comme un cours d'eau et qu'une canalisation est considéré comme une destruction;

ATTENDU QUE le ministère n'est pas favorable à la canalisation de conduite et qu'une demande complète d'autorisation avec étude hydraulique, plan d'ingénieur et caractérisation environnementale devra être faite en plus de démontrer qu'il n'y a pas aucune autre possibilité que de canaliser (éviter et minimiser);

ATTENDU QUE la Municipalité devra également payer des compensations financières pour la perte des rives et du littoral;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE ne pas donner suite à la demande.

Adoptée

4.4 Autorisation signature contrat déneigement MTQ 6606-22-4560

Résolution 184-09-2022

Il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Mme Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne le contrat de déneigement 6606-22-4560 avec le Ministère des Transports.

Adoptée

4.5 Entrée 304 rue Bélair

Résolution 185-09-2022

ATTENDU QUE des bordures de ciment ont été ajoutées en 2020 dans la rue Bélair pour régler des problèmes d'écoulement d'eau chez les citoyens;

ATTENDU QUE les propriétaires du 304 rue Bélair désiraient une demi-bordure pour leur 3e entrée;

ATTENDU QUE ceux-ci trouvent la demi-bordure trop élevée et demande une correction;

ATTENDU QUE la règlementation ne permet pas 3 entrées face à une même rue;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE laisser la bordure telle quelle.

Adoptée

4.6 Rue Fabrique et Couture

Point reporté.

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention août 2022

Résolution 186-09-2022

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'août 2022 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Entente 911

Résolution 187-09-2022

ATTENDU QUE Bell procédera à l'introduction du service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG) suite à l'approbation du CRTC en vertu de la Décision 2021-420 en matière de politique de réglementation des communications;

ATTENDU QUE des changements seront nécessaires dans tous les centres d'urgences 9-1-1 et de nouvelles ententes de service 9-1-1 devront être signées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Mme Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne tout document nécessaire à la mise en place de la nouvelle entente de service 9-1-1.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Fabrique Sainte Famille - communauté St-Odilon)

Résolution 188-09-2022

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'offrir la salle communautaire gratuitement pour le spectacle de la Fabrique Sainte-Famille - communauté St-Odilon.

Adoptée

6.2 Appui municipal projet Centre Curé Laroche FRR volet 4

Résolution 189-09-2022

CONSIDÉRANT QUE le Centre Curé Laroche est un organisme à but non-lucratif qui opère une résidence de personnes âgées à St-Odilon;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Aménagement d'une rampe d'accès » se veut un projet primordial et important pour l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Curé Larochelle souhaite déposer une demande financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour un montant de 432 000 \$ dans l'appel de projet en cours du FRR, volet 4 vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet répond aux exigences requises pour le dépôt au programme d'aide financière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer la demande d'aide financière du Centre Curé Larochelle dans le cadre du programme d'aide FRR, volet 4 vitalisation.

Adoptée

6.3 Permission Centre Curé Larochelle - Fonds pour l'accessibilité

Résolution 190-09-2022

CONSIDÉRANT QUE le Centre Curé Larochelle est un organisme à but non-lucratif qui opère une résidence de personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Curé Larochelle détient un bail avec la Municipalité pour occuper un bâtiment lui appartenant;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Curé Larochelle souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds pour l'accessibilité d'Emploi et Développement social Canada pour un montant de 432 000 \$ en vue d'aménager des rampes d'accès au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se veut primordial et important pour l'organisme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le Centre Curé Larochelle à entreprendre le projet d'aménagement de rampes d'accès.

Adoptée

6.4 Autorisation signature entente École Arc-en-Ciel

Résolution 191-09-2022

ATTENDU QUE la Municipalité désire signer une entente avec l'École Arc-en-Ciel de St-Odilon pour l'utilisation mutuelle de leurs locaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Mme Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de St-Odilon-de-Cranbourne tout document relatif à cette entente.

Adoptée

6.5 Subvention projets locaux FRR volet 4 vitalisation

Résolution 192-09-2022

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ de St-Odilon est l'organisme désigné pour gérer les loisirs dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Changement des clôtures du terrain de balle » se veut un lieu rassembleur et convivial pour tous les jeunes et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet répond aux exigences requises pour le dépôt au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ de St-Odilon souhaite déposer une demande financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour un montant de 72 000 \$ dans l'appel de projet en cours du FRR, volet 4 vitalisation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'appuyer la demande d'aide financière de l'OTJ St-Odilon dans le cadre du programme d'aide FRR, volet 4 vitalisation;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts pour la réalisation du projet.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : OTJ, HLM, CCL.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 193-09-2022

Il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h40.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.